

RENDRE LA JUSTICE

UN FILM DE ROBERT SALIS



*Un portrait de la Justice par celles et ceux qui ont la
lourde responsabilité de juger leurs semblables*

Eden Films, Ladybirds Films et France 2 Cinéma présentent

RENDRE LA JUSTICE

UN FILM DE ROBERT SALIS
CO-ÉCRIT AVEC JEAN-CHRISTOPHE HULLIN,
CONSEILLER À LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

SORTIE LE 13 NOVEMBRE 2019

Durée : 2h

DISTRIBUTION

Jour2Fête

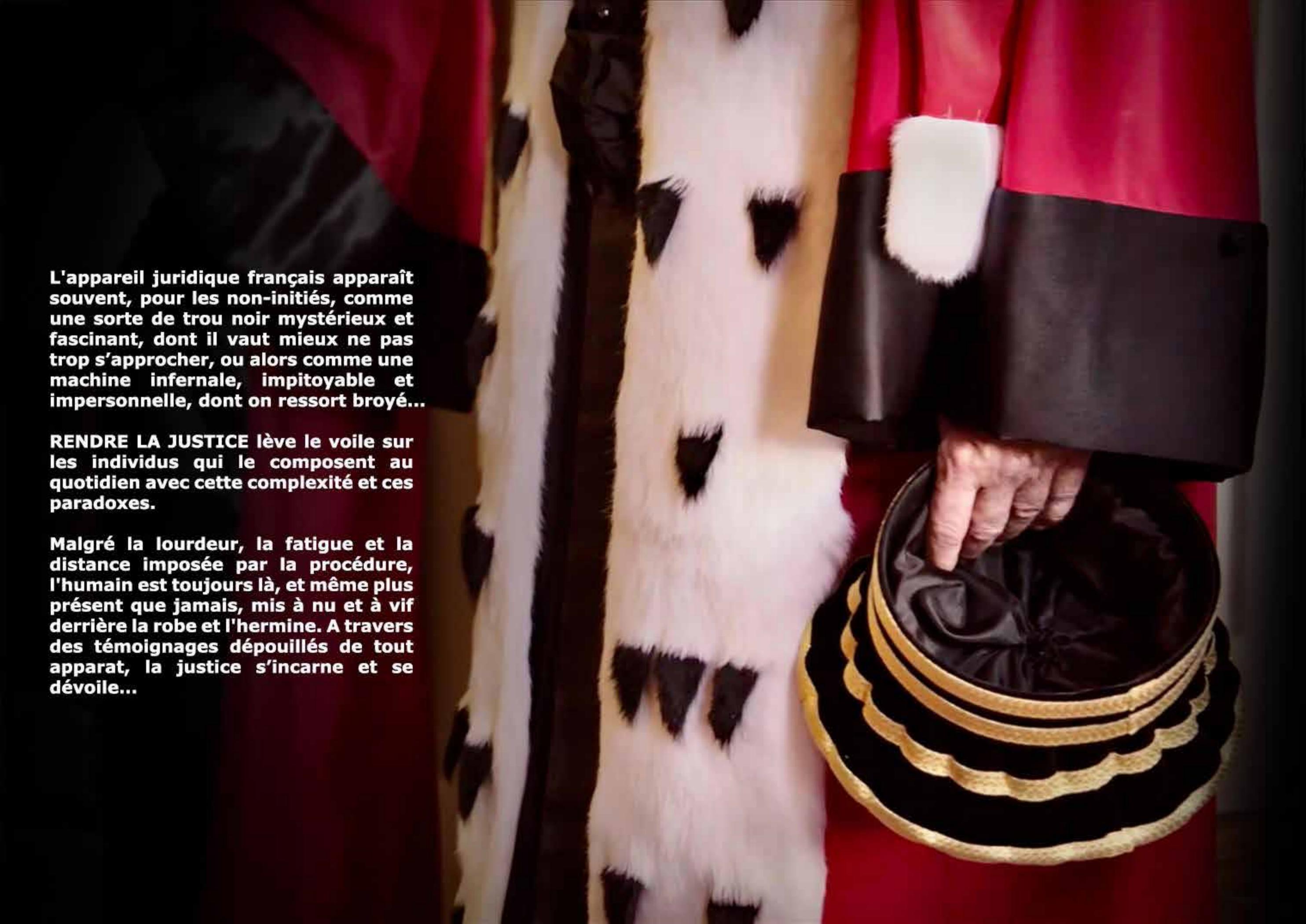
Sarah Chazelle & Etienne Ollagnier
9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris
contact@jour2fete.com 01 40 22 92 15

PRESSE

Monica Donati
monica.donati@mk2.com
01 43 07 55 22 // 06 23 85 06 18

Matériel de presse téléchargeable sur www.jour2fete.com

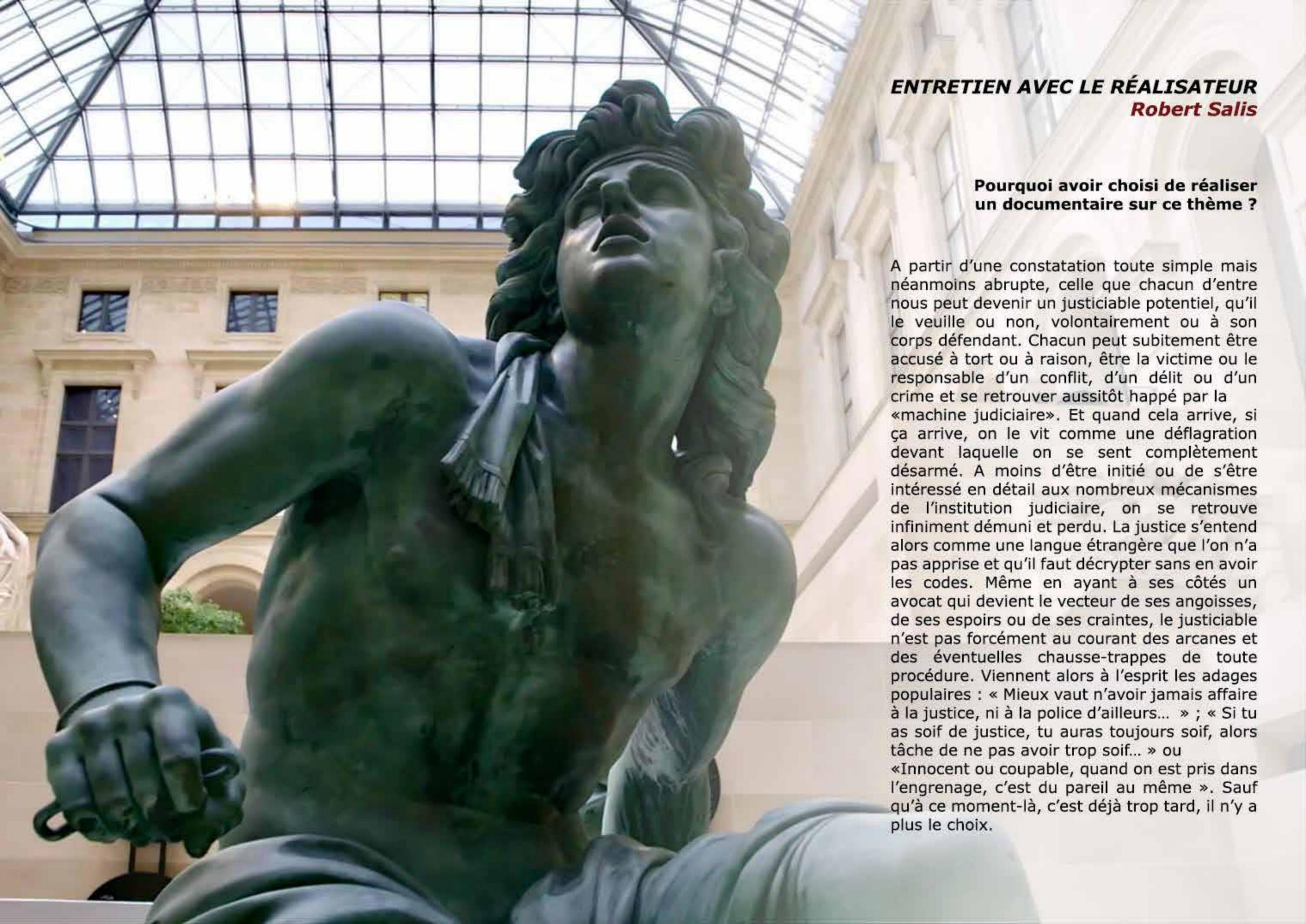




L'appareil juridique français apparaît souvent, pour les non-initiés, comme une sorte de trou noir mystérieux et fascinant, dont il vaut mieux ne pas trop s'approcher, ou alors comme une machine infernale, impitoyable et impersonnelle, dont on ressort broyé...

RENDRE LA JUSTICE lève le voile sur les individus qui le composent au quotidien avec cette complexité et ces paradoxes.

Malgré la lourdeur, la fatigue et la distance imposée par la procédure, l'humain est toujours là, et même plus présent que jamais, mis à nu et à vif derrière la robe et l'hermine. A travers des témoignages dépouillés de tout appareil, la justice s'incarne et se dévoile...



ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR **Robert Salis**

Pourquoi avoir choisi de réaliser un documentaire sur ce thème ?

A partir d'une constatation toute simple mais néanmoins abrupte, celle que chacun d'entre nous peut devenir un justiciable potentiel, qu'il le veuille ou non, volontairement ou à son corps défendant. Chacun peut subitement être accusé à tort ou à raison, être la victime ou le responsable d'un conflit, d'un délit ou d'un crime et se retrouver aussitôt happé par la « machine judiciaire ». Et quand cela arrive, si ça arrive, on le vit comme une déflagration devant laquelle on se sent complètement désarmé. A moins d'être initié ou de s'être intéressé en détail aux nombreux mécanismes de l'institution judiciaire, on se retrouve infiniment démuné et perdu. La justice s'entend alors comme une langue étrangère que l'on n'a pas apprise et qu'il faut décrypter sans en avoir les codes. Même en ayant à ses côtés un avocat qui devient le vecteur de ses angoisses, de ses espoirs ou de ses craintes, le justiciable n'est pas forcément au courant des arcanes et des éventuelles chausse-trappes de toute procédure. Viennent alors à l'esprit les adages populaires : « Mieux vaut n'avoir jamais affaire à la justice, ni à la police d'ailleurs... » ; « Si tu as soif de justice, tu auras toujours soif, alors tâche de ne pas avoir trop soif... » ou « Innocent ou coupable, quand on est pris dans l'engrenage, c'est du pareil au même ». Sauf qu'à ce moment-là, c'est déjà trop tard, il n'y a plus le choix.

Comment s'est élaboré le film ?

L'élément déclencheur a été ma rencontre avec le magistrat Jean-Christophe Hullin. C'est à mon sens l'une des rares fois où un magistrat en exercice s'est impliqué dans la conception et l'écriture d'un documentaire sur un sujet qui lui est cher puisque, de par sa fonction, il est immergé dans le processus judiciaire. Aussi nous avons défini d'emblée le film comme une réflexion sur l'acte de juger à travers le regard, le vécu, les expériences et les témoignages de ceux qui ont la lourde responsabilité de juger leurs semblables et qui ont prêté serment pour le faire.

Serment que l'on entend d'ailleurs au début du film. C'est pourquoi il n'y a pas d'avocats, ni d'auxiliaires de justice mais uniquement des magistrats qui sont les seuls à disposer d'autant de pouvoirs. Ceux de soulager par fragments le cours d'une vie ou d'en mettre une partie entre parenthèses en la faisant basculer de tel ou tel côté de la balance. C'est la volonté de tenter de savoir qui sont vraiment les juges qui nous a motivés. Comment jugent-ils ? Ont-ils des réflexes de jugement, des critères établis, des techniques précises, des arguments déjà très bien rôlés ? Jugent-ils dans la stricte application de la loi ou peuvent-ils être tentés de l'interpréter ? C'est un sujet universel puisqu'au-delà des nombreux codes et systèmes juridiques qui régissent internationalement la justice, c'est une notion qui nous concerne tous.

La justice est-elle un droit inaliénable dû à chacun ou faut-il sans cesse œuvrer pour la conquérir ? Ainsi, grâce à la confiance que Jean-Christophe Hullin m'a accordée pour réaliser ce documentaire sans interférer sur mon regard de réalisateur, j'ai pu obtenir, par ricochet, si je puis dire, celle des magistrats qui ont témoigné dans le film. Il y en a eu trente sept.



Comment s'est déroulé le tournage du film ?

Le tournage s'est déroulé pendant deux ans avec des périodes d'interruption en fonction de la disponibilité des magistrats qui, pour beaucoup d'entre eux, ont des agendas très chargés. Je voulais avoir du temps pour filmer leurs entretiens dans les meilleures conditions et faire en sorte qu'une proximité s'installe comme dans une conversation à bâtons rompus.

Ce qui a été souvent le cas et a permis d'obtenir des témoignages d'une grande sincérité et sans « langue de bois » pour des femmes et des hommes qui sont astreints pourtant à un devoir de réserve. Nous les avons conduits ensemble, Jean-Christophe Hullin et moi-même, et quand il n'était pas disponible, car lui aussi a un emploi du temps chargé, je les ai conduits seul. D'emblée s'est posée la question de comment filmer.

S'agissant de recueillir au plus près l'authenticité des témoignages, j'ai opté pour le dispositif à mon sens le mieux adapté pour le faire, celui du face-à-face en assumant cette forme classique, mais qui, avec des magistrats me semblait amplement justifiée car elle est celle à laquelle on s'expose lors d'une audience. On est face à son juge. Dans une audience civile, notamment en matière familiale, tenue le plus souvent par un seul juge qui n'est pas sur une estrade, ni vêtu de sa robe, il y a ce face à face qui s'impose inévitablement et auquel vous ne pouvez pas échapper, ni détourner le regard. Si vous répondez en regardant votre avocat ou en baissant les yeux, il vous rappelle souvent à l'ordre en vous intimant de le regarder en face. D'ailleurs, pendant très longtemps les salles d'audience ont été conçues, dans les cours d'assises par exemple, en fonction de ce regard. Le box des accusés était situé face aux fenêtres pour que le prévenu soit à la fois face au procureur, nommé autrefois accusateur public, et face à la lumière extérieure, comme aveuglé, résurgence de la lumière divine, justice divine. Cette disposition existe encore dans de nombreux tribunaux.

Sauf qu'ici dans le film, ce sont les magistrats qui répondent aux questions, avec la différence qu'ils ont accepté de le faire et n'y sont pas contraints. Et puis ce dispositif frontal, presque face caméra, renvoie forcément pour moi à la place du spectateur.

Avec la multiplication des écrans, surtout d'ordinateurs ou de smartphones, vous êtes obligés d'être bien en face sinon l'image perd de sa netteté, vous la voyez moins claire. Et c'est là un peu la métaphore du film, peut-on superposer à l'image complexe de la justice une image un tant soit peu plus claire ? C'est cet enjeu qui, en filigrane, parcourt le film avec comme fils conducteurs ceux qui la représentent : les magistrats.

Quel regard portez-vous sur eux ?

Ce qui m'a surpris avec tous les magistrats qui ont témoigné dans le film, c'est de rencontrer des femmes et des hommes d'une grande humanité et d'une belle humilité à tel point que j'ai dit à Jean-Christophe Hullin qu'on pourrait peut-être nous reprocher d'avoir dressé un portrait pro domo ou une hagiographie de la magistrature. J'aurais aimé pouvoir filmer un ou une juge qui soit revêche, arrogant, imbu de sa personne, dilettante, médiocre ou irascible comme il m'est arrivé d'en croiser quelques-uns, mais bien évidemment ceux-là ne sont pas si stupides au point de se laisser filmer et s'ils l'acceptent c'est en s'arrangeant pour embellir l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes. Et finalement, j'y ai renoncé car il est forcément plus intéressant de filmer quelqu'un d'intelligent, quelqu'un qui « exhale » la passion de sa fonction, qui ait la générosité de ne rien éluder de ses difficultés, de ses doutes, de ses émotions, de ses contraintes, de ses obligations et de ses valeurs.

Comment s'est construit le montage du film ?

Dès le départ, les 37 magistrats qui ont témoigné dans le film ont été prévenus que certains d'entre eux ne figureraient pas dans le montage final. Néanmoins ils s'y sont prêtés de bonne grâce. Et effectivement, ils sont 23 à se retrouver dans le film terminé, non pas que les témoignages des autres étaient moins bons ou moins pertinents mais surtout parce qu'ils s'avéraient plus techniques et demandaient davantage de temps pour être clairement exposés et compris, comme les différents rôles du JLD, le juge de la liberté ou de la détention, ou du JAP, le juge d'application des peines, qui sont pourtant hyper intéressants, car on ne sait pas forcément qu'une fois la décision rendue, ce n'est plus le juge qui l'a prononcée qui est chargé de son suivi ou de la faire appliquer. Idem pour le juge d'instruction, ce n'est pas lui qui va juger l'affaire qu'il a instruite.

De même je n'ai pas pu évoquer la justice administrative dont nous avons filmé deux de ses représentants. De même, je n'ai pas pu intégrer dans le film deux séquences que j'aimais beaucoup. L'une retraçant la reconstitution d'un véritable procès par des collégiens au TGI de Bobigny, du début de l'audience jusqu'au déroulement du délibéré et au rendu de la décision. L'attitude des collégiens face à la justice était passionnante mais pour que la séquence prenne tout son sens, il fallait qu'elle dure au moins vingt minutes, ce que je ne pouvais me permettre vu la structure du film.

L'autre se passait à l'École Nationale de la Magistrature où une brillante juge d'instruction apprenait sur le vif la façon de mener un premier interrogatoire aux auditeurs de justice qui endossaient l'un après l'autre les rôles de prévenu, victime, juge, partie civile ou avocat. Le tout analysé ensuite par un psychologue qui détaillait les comportements de chacun. Également impossible à insérer par la durée qu'elle prenait.

Ainsi avec l'ensemble des témoignages, plus le tournage des nombreux lieux de justice, je me suis retrouvé avec près de deux cent heures de rushes. Pour moi, le montage est l'étape primordiale dans l'élaboration d'un documentaire car au contraire d'une fiction basée le plus souvent sur un scénario, ici la matière brute, les témoignages et les réponses que vous avez recueillis vous confrontent de plein fouet avec vos intentions de départ sans forcément les rejoindre. Même si vous avez pensé votre documentaire en privilégiant une trame ou des lignes de force, vous êtes tributaire de ce que vos témoins vous ont dit. Et qui plus est, s'agissant de magistrats, vous avez beau prévoir ou anticiper, vous n'êtes cependant jamais sûr de leurs réponses.

J'avais aussi le désir de trouver un juste équilibre entre la justice civile et la justice pénale. C'est à cette dernière que l'on pense le plus souvent quand on évoque la justice alors que la civile recouvre pourtant près des deux tiers des procédures. J'ai donc dans un premier temps choisi dans les témoignages, les passages qui m'intéressaient le plus pour respecter cet équilibre. Ensuite, il faut les agencer les uns par rapport aux autres, les conjuguer ou les faire rebondir entre eux. Le paradoxe au montage est que vous devez dans un premier temps procéder par soustraction en enlevant tous les passages qui agissent le moins bien puis ensuite en additionnant aux éléments que vous avez gardés des respirations indispensables pour trouver le bon rythme qui vous permettra d'obtenir auprès du spectateur la meilleure attention possible. Et c'est là, toute la difficulté. Car c'est un sujet qui demande un minimum de concentration et qui contraint à réfléchir à ce que vous venez d'entendre. La fluidité entre les différentes séquences induit donc un dosage primordial à trouver. Et avec le numérique, vous pouvez très facilement être tenté d'essayer le plus de constructions possibles pour constater laquelle fonctionne le mieux.

C'est autant un avantage qu'un danger car vous risquez très vite de vous disperser. J'avais, lors d'une première construction, fait enchaîner les témoignages les uns après les autres sans pratiquement aucune respiration. Le résultat faisait que très vite on n'entendait plus rien, submergé par un flot de paroles. Une autre version commençait en privilégiant les moments personnels d'intenses émotions vécues par les magistrats et cela finissait par désavantager les autres séquences.

In fine, au bout de six mois de montage, après avoir expérimenté sept ou huit versions différentes, la version définitive que j'ai choisie, avec des moments de poésie et de lyrisme, est celle qui correspond le mieux à la vision initiale et aux enjeux du film que je souhaitais faire.

Quels rôles jouent les symboles, les nombreux tableaux et statues qui parcourent le film ?

Les symboles concernant la justice sont très importants mais ont désormais tendance à se perdre ou se réduire dans la construction des nouveaux Palais. Il faut garder en mémoire qu'à l'origine la justice est rendue au nom de Dieu par les procureurs du Roi qui est de droit divin. Vous aviez d'ailleurs dans les salles d'audience soit des crucifix, soit des tableaux du Christ. Ils ont été enlevés après la loi de 1905 consacrant la séparation des Eglises et l'Etat. Il en reste cependant quelques-uns, notamment à la Cour d'appel de Bordeaux où une toile du Christ subsiste dans une salle d'audience. On apprenait à l'école que le Roi lui-même, Saint-Louis en l'occurrence, rendait directement la justice, sous un chêne pour le folklore, mais essentiellement en son Palais de l'Ile de la Cité. D'où l'expression Palais de Justice qui est restée pour désigner le lieu qui regroupe les tribunaux. Comme autrefois beaucoup de gens ne savaient ni lire, ni écrire, il fallait les impressionner par le visuel pour qu'ils se comportent docilement afin d'éviter les foudres d'une justice menaçante. Et cela non seulement dans les tribunaux mais aussi aux frontons et à l'intérieur des églises.

Dans beaucoup d'entre elles, vous pouvez observer des sculptures ou des tableaux représentant des châtiments ou des tortures inouïes dignes des films d'horreur. C'est tout le rôle imposant et menaçant de cette symbolique que je tenais à mettre en avant. Aujourd'hui dans les nouveaux Palais, elle est davantage conceptuelle et se veut plus apaisante remplacée par des citations ou des articles de la Déclaration des Droits de l'Homme. La justice n'est plus envisagée comme une institution menaçante mais comme un service public.

Rendre la justice pour rendre service à nos concitoyens puisque désormais la justice est rendue au nom du peuple français. Si cette notion est bien évidemment belle et louable, quiconque se rend aujourd'hui dans un tribunal peut pragmatiquement constater qu'elle est loin d'être monnaie courante. C'est à mon sens autant dû au manque de moyens qu'à une question d'état d'esprit. Quant aux statues qui jalonnent le film, elles représentent les justiciables que nous sommes. J'ai préféré montrer des statues pour nous symboliser. C'est tout le sens de la séquence des Captifs, les quatre statues de Martin Desjardins, filmées au Musée du Louvre ou des statues des Sept Pétrifiés de Carl Bucher qui se trouvent dans le jardin de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Et puis les statues sont aussi une résurgence de la justice divine, des Dix Commandements et de la Bible, si tu désobéis tu seras transformé en statue de sel.

Indépendamment des témoignages des magistrats, y a-t-il eu une séquence qui vous ait marqué plus qu'une autre ?

Incontestablement, celle consacrée à l'incarcération. D'abord parce qu'elle est douloureuse à filmer. Même si vous êtes censés vous sentir libres, vous éprouvez avec votre équipe la sidération qui vous assomme en se retrouvant dans de tels lieux. Tous vos sens sont à l'affût. D'abord l'ouïe, tellement il y a un vacarme assourdissant et ce qu'on entend dans le film n'est nullement exagéré, c'est le son direct avec tous ces cris, ces coups frappés aux portes des cellules, puis visuellement

visuellement c'est très éprouvant par la sensation de fatalité impuissante qui vous étreint et la violence en jachère qui y règne.

La séquence mêle en fait différents dépôts, ceux du TGI de Bordeaux, de Bobigny et de Paris, Ile de la Cité. Il est important de rappeler que le Dépôt d'un Palais de Justice est le lieu où l'on enferme dans des cellules des individus en attente de passer devant leur juge. Soit ils ont été transférés de leurs centres de détention provisoire pour passer en jugement, soit ils ont été arrêtés quelques heures avant pour être jugés en comparution immédiate. Ces dépôts sont à mon sens l'antichambre de la prison et amplifient les travers que l'on y retrouve. A de rares exceptions près, les cellules n'ont aucune fenêtre, ni vue sur l'extérieur. Ce qui fait que celui ou celle qui s'y retrouve enfermé perd la notion du temps, ne sait plus si c'est le jour ou la nuit. De plus aucune ne comporte de miroir, officiellement pour éviter qu'il ne devienne une arme éventuelle de suicide. Or lorsque vous allez passer devant le juge, vous avez un minimum envie de soigner votre apparence, de vous coiffer, d'arranger vos vêtements. Le comble c'est que la seule façon d'apercevoir un peu votre reflet, même flou, c'est par le bouton de la chasse d'eau ou la cuvette à la turque des WC qui eux sont métalliques. Ce qui symboliquement en dit long. Votre reflet vous est nié.

Et puis, je me souviendrais longtemps d'une image qui m'attriste encore. Lorsque nous sommes allés à cinq heures du matin filmer le dépôt de Bobigny avant que les prévenus n'arrivent, j'ai demandé à l'un des surveillants de me montrer l'intérieur d'une cellule. Et là, alors qu'il pensait qu'il n'y avait personne, en ouvrant la porte, un jeune homme d'une vingtaine d'année s'est levé d'un bond persuadé qu'il allait enfin sortir, avec au fond des yeux cette lueur d'espoir que son vœu de délivrance venait d'être exaucé. Et lorsqu'aussitôt le surveillant a refermé et verrouillé la porte sur lui, les quelques secondes où nos regards se sont croisés, j'ai ressenti toute la détresse et la douleur que cet espoir bafoué avait fait naître, comme si, après avoir tant attendu, il venait de constater subitement qu'il n'y avait plus rien à attendre, même plus l'attente elle-même, comme s'il devait indéfiniment rester là, tel un colis en souffrance aux consignes des gares.



LA RENCONTRE AVEC *Jean-Christophe Hullin*

L'idée du film est venue de ma rencontre avec le magistrat Jean-Christophe Hullin que j'ai connu par un ami commun, il y a plus de cinq ans. Il venait de publier, avec Stéphanie Marcie, avocate, un livre de témoignages intitulé «Au cœur de la justice», qui m'avait marqué car s'y dressait un état des lieux sans complaisance de la justice en France par ceux qui en sont à la fois les garants et les serviteurs.

J'ai hésité avant d'aller le voir. J'avais des magistrats une image teintée de défiance et d'appréhension et c'est la première fois que je prenais l'initiative de parler à l'un d'eux. Je lui ai dit que j'aimais son livre, qu'il avait en partie modifié mon regard sur le fonctionnement de la justice, dans sa manière de la clarifier, de l'humaniser et de combattre les préjugés qui la dévalorisent.

Il m'apprend à son tour qu'il adore le cinéma, qu'il est cinéphile, et que par-dessus tout, il est féru de documentaires. Qu'il en voit beaucoup, dès qu'il peut, tant qu'il peut, et qu'il regrette, à quelques exceptions près, n'en avoir pas vu sur le monde de la justice telle qu'elle est vraiment, telle qu'il la vit au quotidien et qui montre les magistrats tels qu'ils sont, avec leurs forces et leurs faiblesses, leurs doutes et leurs certitudes.



Puisque la justice est rendue humainement par des hommes et des femmes, elle a forcément de la partialité et qu'ainsi on ne peut pas la sacrifier, ni attendre d'elle qu'elle soit toujours juste et équitable. Il cite alors Diderot : « Dire que l'homme est un composé de force et de faiblesse, de lumière et d'aveuglement, de petitesse et de grandeur, ce n'est pas lui faire son procès, c'est le définir ».

Moi qui n'avais jamais parlé aussi directement à un magistrat, j'étais servi.

Si je partageais les mêmes envies que lui d'un tel documentaire, je restais néanmoins sceptique, tant il me semblait improbable de trouver des magistrats qui acceptent de jouer le jeu, de parler librement de leurs motivations et de leur ressenti face aux moyens dont ils disposent et d'exprimer sans réserves, ni langue de bois, leur désir d'être compris dans leurs décisions, comme s'ils pouvaient eux aussi éprouver le même besoin de reconnaissance et d'équité que ceux qu'ils jugent à longueur de journée.

Telle une perche inattendue, il saisit ma remarque au bond et me dit qu'au contraire, il en connaît beaucoup qui aimeraient comme lui dénoncer les reproches et les malentendus qui ternissent leur profession si mal aimée car méconnue. Et qu'en prime, ils le feraient, lui semble-t-il, avec humour et enthousiasme.

Il me donne son numéro de portable et, en insistant, m'invite à venir le voir présider une audience. Ce que je fais quelques jours plus tard, animé par la pensée qu'une telle invitation ne se décline pas et que le voir à l'œuvre dans ses fonctions sera intéressant.

Je n'étais pas retourné au Palais de justice depuis des lustres. J'avais dû y aller étudiant, pour assister à une conférence, je ne sais plus laquelle.

Je me perds dans le dédale des couloirs. Une sensation me frappe de plein fouet, celle de me retrouver dans le métro à l'heure de pointe. Je trouve enfin la salle d'audience où Jean-Christophe Hullin préside, c'est celle de la XIIe Chambre correctionnelle du Tribunal de grande Instance de Paris, consacrée à la délinquance astucieuse...

Au demeurant cocasse, une telle dénomination m'intrigue. Que la justice, elle-même, ait choisi de donner des degrés à la délinquance et de lui conférer ainsi des quartiers de noblesse, en opposant petite et grande délinquance avec différents seuils de pertinence, me semble en dire long sur sa complexité et son fonctionnement.

Je pénètre dans la salle, elle est bondée. En plus des parties concernées, il y a le public qui vient chaque jour très nombreux pour assister aux différents procès, passant à son gré, d'une salle à l'autre comme s'il allait au cinéma, au théâtre ou à la messe, c'est selon.

Comme assis sur un trône, vestige des jugements royaux, au centre et au fond de la salle, je vois Jean-Christophe Hullin présider une audience de comparition immédiate, entouré de ses deux assesseurs.

Vêtu de sa robe de magistrat, il en impose, et si je ne l'avais pas rencontré avant, habillé en civil, j'aurais du mal à reconnaître l'homme aimable, jovial et souriant à qui j'ai parlé.

D'emblée, je suis frappé par l'ambiance de plomb qui pèse sur l'assistance et lui impose une sorte d'inertie collective. J'ai la forte sensation que nous sommes tous, public et justiciables, comme les figurants d'un film dont la mise en scène nous échappe, tant son déroulement semble flou et son issue incertaine.

Mise en scène précise et très codifiée que seuls les magistrats contrôlent. Même les avocats des plaignants ou des accusés, qui pourtant semblent très rodés à de tels mécanismes, doivent s'y plier.

Perdu au fond de la salle, j'entends mal les débats et les arguments des parties. Se détache seulement la voix forte du procureur qui détaille ses réquisitions et les conclut le plus souvent par des peines d'incarcération.

Enfin, au bout de plusieurs heures, l'audience se termine et le greffier annonce que les décisions seront connues juste après le délibéré de la cour. Le président et ses deux assesseurs disparaissent à l'arrière de la salle, et c'est le début d'une attente pesante qui semble interminable. La chape de plomb est bien plus lourde encore. Une grande partie du public sort de la salle pour ne pas en subir les effets et dans le hall s'installe une curieuse ambiance teintée d'angoisse et de relâchement. Certains commencent à marcher de long en large, entamant malgré eux, une danse improbable des pas perdus.



Les gendarmes viennent prévenir qu'il faut retourner dans la salle car la cour va statuer de façon imminente. Il faut rester debout à l'entrée de la Cour et son président d'une voix neutre énonce les décisions. Sur la douzaine d'affaires, les peines requises par le Procureur ont été le plus souvent allégées, mais celles d'incarcération ont été suivies, dont deux avec mise à l'écart immédiate.

Ainsi avec ses deux assesseurs, le magistrat que je viens voir a prononcé deux mises en détention. Même si je n'ai rien à me reprocher, je reste sur mes gardes et pense instinctivement à faire attention à ce que je vais lui dire s'il me demande mon sentiment sur le déroulement de l'audience. On ne sait jamais !

Heureusement, il me dit qu'il n'a plus de temps à me consacrer car les débats se sont éternisés et me propose de nous revoir bientôt. Il part sans s'attarder et je m'apprête à en faire autant. Mais l'air de rien, cette audience et toutes ces longues heures passées dans cet antre de la justice m'ont fortement troublé. Je mesure la dose colossale d'énergie et d'endurance indispensable pour mener un procès ou le subir.

J'éprouve une sensation étrange, jusque-là inconnue, de malaise et de fascination, d'accablement et de ferveur, d'attraction et de méfiance, de sûreté et de danger.

Le Palais est si labyrinthique que je m'y perds. Sans trop savoir comment, au détour d'un escalier en colimaçon par une porte dérobée, j'atterris dans un couloir vétuste et désert, aux murs écaillés sur lesquels subsistent de vieux graffitis que personne n'a songé à effacer. Je m'attarde pour les lire tant ils m'interpellent. Notamment trois d'entre eux.

Sur l'un, une main malhabile a noté : « La Mère Justice = l'amère justice ».

Puis plus loin : « Nul n'est censé ignorer la Loi... Sauf les juges... ».

Et l'autre écrit plus fermement, constat sans appel : « Ici on ne rend pas la justice, on la vomit... ».

Je n'avais jamais fait le rapprochement mais je pense aussitôt à l'expression rendre la justice, aux nombreux sens du verbe rendre :

Rendre comme on vomit, comme on extrait de soi un corps étranger qui vous rendrait malade.

Rendre comme on rend, à qui vous fait du mal, la monnaie de sa pièce.

Rendre comme on restitue à quelqu'un ce que l'on croit avoir perdu et que pourtant on n'a jamais eu.

Rendre les honneurs, rendre les armes, rendre comme rends-toi et obéis.

Comme se rendre et capituler.

Rendre fou et enfin rendre l'âme, ce qui résume tout.

Je retrouve enfin l'immense salle des pas perdus, le flot continu de ceux qui la traversent, la clameur réverbérée qui s'en dégage.

Et de me retrouver dans ces lieux, de repenser à l'audience, aux condamnations prononcées, aux graffitis, à la justice et l'injustice, aux espoirs, aux déceptions,

aux combats et aux enjeux qu'elles suscitent, l'idée d'un film documentaire qui mêlerait toutes ces intenses émotions et ses sensations fortes s'infiltrer peu à peu en moi et finit par s'imposer durablement dans les jours qui suivent.

Ce qui m'incite à rappeler bien vite Jean-Christophe Hullin.

Je le retrouve à la buvette du Palais pour un déjeuner en tête-à-tête. L'atmosphère est très détendue. Sans sa robe, il a la même décontraction que lors de notre première rencontre. J'oublie un peu ses importants pouvoirs, même quand il me détaille sa carrière déjà bien fournie et les nombreux postes qu'il a occupés.

Je lui expose alors mon désir de concevoir un documentaire pour le cinéma consacré à la justice vue de l'intérieur où des magistrats s'exprimeraient sans contraintes, avec humour et clairvoyance, tels qu'il me les a dépeints, mais que j'aimerais aussi en trouver des revêches, des péremptives et pour tout dire antipathiques. Loin de le freiner, l'idée lui paraît séduisante, convaincu que le cinéma permet de privilégier la distance, le temps, la réflexion et le recul nécessaires pour développer un tel sujet. Que pour lui, c'est loin d'être un problème : il connaît suffisamment de magistrats pour convaincre également ceux qui se soucient fort peu de l'image qu'ils donnent, même si elle les dessert.

Je lui demande alors s'il aimerait s'impliquer avec moi dans ce film pour en tracer les grandes lignes et les contours et me présenter les magistrats susceptibles d'y intervenir. Il me répond qu'il n'a jamais fait ça, évidemment, mais qu'il aime vraiment écrire puisqu'il passe beaucoup de temps à rédiger ses jugements et peaufiner leurs motivations. Quant à convaincre ses collègues ou ses pairs, c'est comme si c'était déjà fait...!

Je prends avec plaisir sa réponse pour un assentiment et tout s'enchaîne très vite. Il se rend disponible dès qu'il le peut pour des séances de travail régulières et, parallèlement à l'écriture, il me présente de nombreux magistrats.

Je constate qu'ils ne dégagent pas tous l'image froide et austère à laquelle on s'attend souvent et dévoilent, au contraire, toutes les sensibilités de la nature humaine, défauts et qualités compris. La buvette du Palais se transforme alors en improbable salle de répétition.

Je m'y retrouve à entreprendre, avec lui, un casting inattendu de magistrats.

Voilà comment l'aventure a commencé.

Depuis la buvette a fermé. Le Tribunal de grande Instance de Paris a déménagé de l'Ile de la Cité à la Porte de Clichy. Jean-Christophe Hullin est devenu Conseiller à la Cour d'appel de Versailles et Président des Cours d'assises de Nanterre, Chartres, Pontoise et Versailles.

Plus de cinq ans se sont écoulés et le film est enfin terminé.



NOTE DE LA PRODUCTRICE
Hélène Badinter

En onze ans d'existence de Ladybirds Films, j'ai vu un certain nombre d'auteurs arriver avec un projet évoquant une affaire particulière, le parcours d'un pénaliste vedette ou le quotidien d'un tribunal d'instance. À chaque fois, je les accueille avec curiosité... et circonspection. Sur le sujet de la justice et de ses dérivés, pressée jusqu'à la moëlle par la fiction et le magazine, je guette en tant que productrice le récit incarné, le regard pertinent, l'angle qu'on n'attend pas. Clairement, pour me convaincre de plonger dans le ventre du système judiciaire, il va falloir argumenter serré.

Lorsque Robert Salis déboule avec son histoire de justice en cours et son angle d'attaque ambitieusement frontal, j'écoute donc curieuse... et circonspecte. La mécanique se déploie : justice traitée en actrice principale, les jeux de pouvoirs comme une loi de la physique, et non comme une affaire désignée, le feng shui caché du dispositif scénique de la cour, le rôle clé de l'architecture avec des murs qui parlent et des dédales qui échappent à notre espace-temps. Et puis il y a le ressort essentiel du projet, la promesse d'une parole révélatrice et introspective des hauts magistrats, des personnages très haut perchés dans la hiérarchie des pouvoirs, mais dont on ne sait rien.

Dès cette première conversation, je comprends le film que Robert Salis a en tête et je sens le petit cercle vertueux de l'association créative poindre à l'horizon... Alors fatalement je claques l'élastique à mon poignet, celui qui pondère mes enthousiasmes. Les flashbacks de nos productions rock'n'roll qui traitent de l'univers carcéral reviennent. Ce boa administratif qui tente de vous étouffer avant que vous n'ayez pu le saisir, les non pas formulés, les oui pas tenus. Trois années de production pendant lesquelles nous avons bataillé dans les 40e rugissants, entre détenus, familles, surveillants sur le fil et administration pénitentiaire saboteuse.

Robert Salis entend ma réticence. Il sait que l'accès est clé dans cette histoire et précise que sans ça, il n'irait pas non plus. Pour que **RENDRE LA JUSTICE** se fasse, il faut de manière pratico-pratique deux sésames ; un pour ouvrir les portes, l'autre pour libérer les voix. Et c'est là que le Président de la 12e chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris rentre en scène.

Lorsque nous faisons connaissance à la buvette du Palais de Justice, il précise avec malice que sa spécialité est bien la délinquance astucieuse. Je sens d'emblée que nous allons former un trio qui dépote. Plus d'élastique à claquer, je sais qu'il y a un film cinéma à faire et que c'est le moment juste pour le faire.

Le magistrat Hullin est le sésame qui permet à ce film de se faire, tout simplement. Avec lui, nous pénétrons dans des lieux auxquels le public n'a pas accès et découvrons, notamment, des magistrats de la plus haute juridiction française, la Cour de cassation.

Nous ne connaissons ni les noms, ni les visages des magistrats comme Jean-Christophe Hullin, capables de mettre dans l'embarras le politique. Et cette ignorance constitue un sacré angle mort dans le fonctionnement d'une démocratie. Le système judiciaire est un paradoxe, un genre de grande muette qui fuit quand ça l'arrange. Côté opinion publique, nous sommes arrivés à un point où les modifications successives de ce système ont rendu la justice de plus en plus illisible. Elle apparaît comme un monde en vase clos avec ses codes, ses jargons et ses visages énigmatiques.

Aux Etats-Unis, pas d'angle mort, les administrés connaissent le nom des juges, puisqu'ils les élisent. D'autant plus qu'un sérieux amalgame se fait dans nos têtes au gré des rediffusions des nombreuses séries américaines... On connaît mieux les codes et procédures du droit anglo-saxon que les nôtres. Au point qu'on s'attend à voir les flics des séries françaises procéder aux arrestations en récitant l'avertissement Miranda « Vous avez le droit de garder le silence. Si vous renoncez à ce droit... ».

J'appelle ça le syndrome du mandat de perquisition, ce fameux mandat dont on a fini par croire qu'il existait en droit français. Cette question renforce la pertinence d'un film frontal sur la pratique judiciaire française et des rouages du système.

Tant dans son processus d'écriture que dans sa mise-en-scène, Robert Salis a évacué l'idée d'une construction en va-et-vient entre le commun des mortels justiciable et le club privé de la magistrature, qu'il considère à juste titre comme un véritable nid à méta discours. La manifestation de la vérité passe souvent par une traversée dont on ne maîtrise pas tous les périmètres de navigation. En s'immergeant dans l'espace-temps du système judiciaire, Robert Salis rompt les ponts avec ses croyances préfabriquées. Navigation essentiellement in situ donc, mais navigation toutes voiles dehors. En effet, dans le cadre précis de ce film, il prend le contre-pied des immersions de l'audiovisuel en caméra discrète. Pas de dramaturgie élaborée sur du cache-cache. Notre démarche est celle d'une caméra visible, d'emblée plantée dans des sites normalement hors d'accès.

Mais le magnétisme hiératique de l'actrice principale et les mille dramaturgies qui se tissent autour d'elle donnent une furieuse envie de filmage romanesque.

De fait, la Justice, c'est-à-dire sa représentation anthropomorphe, avance vers nous les yeux bandés avec une balance pour peser le pour et le contre et un glaive dans la main droite, pour trancher.

Pour raconter l'histoire de cette héroïne, il fallait la montrer en son palais, dans ses atours, tous ses états, au cœur des mises en scènes auxquelles elle se plie, entourée de sa cour de magistrats qui trament et qui dénouent. Avec l'humain, l'architecture, la théâtralité conjuguent leurs dramaturgies propres dans un rectangle spectaculaire où le hors-champ devient une omniprésence.

C'est l'expression formelle de l'ambition fondamentale du film que je tenais à produire. Facteur mécanique et facteur humain qui se conjuguent dans un espace-temps qui leur est propre. Avec à la clé, une conception drastiquement différente de la notion même de justice que nous pensons connaître, et qu'il était urgent de dévoiler.

BIOGRAPHIES DES MAGISTRATS
(par ordre d'apparition dans le film)





André POTOCKI
**Juge français à la Cour Européenne
des Droits de l'homme**

André Potocki est d'abord un juge. Après avoir été formé à cette fonction à l'Ecole Nationale de la Magistrature, à Bordeaux, dont il est sorti en 1976, il a exercé dans de multiples juridictions, depuis un petit tribunal d'instance dans le Périgord jusqu'à la Cour de cassation, son dernier poste dans la magistrature française.

Il a également participé à l'administration des juridictions parisiennes, en étant secrétaire général successivement au Tribunal, à la cour d'appel et à la Cour de cassation.

En outre, une large partie de ses activités professionnelles ont été consacrées à l'Europe. En 1991, il a dirigé le service des Affaires européennes et internationales du ministère de la Justice, en 1995, il a été nommé juge au Tribunal de première instance des Communautés européennes à Luxembourg et enfin, en 2011, il a été élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg.

Ces trois aspects complémentaires font la particularité de sa vie professionnelle.



Fabienne SIREDEY-GARNIER
**Présidente de Chambre Correctionnelle
au TGI de Paris**

Après des études de lettres, d'histoire et de droit, **Fabienne Siredey-Garnier** a commencé sa carrière professionnelle au ministère des finances. Elle a rejoint le ministère de la justice en 1992 et a décidé, à la suite de cette expérience et après avoir travaillé au service juridique de la Commission à Bruxelles, de devenir magistrate.

Elle a, tout d'abord, exercé en qualité de substitut du procureur à Évreux, poste qui lui a permis de découvrir la palette quasi-infinie des missions susceptibles d'être confiées aux magistrats et l'a poussée, par ailleurs, notamment en raison de sa participation régulière aux procès d'assises, à se spécialiser en droit pénal, domaine qui lui est apparu comme conjuguant de manière idéale, technicité et humanité.

Elle a, par la suite, rejoint le siège et a été assesseur, puis présidente, de chambres correctionnelles, d'abord généralistes, puis spécialisées, notamment en criminalité organisée (trafics de stupéfiants, d'armes, proxénétisme...), droit de la presse et droit pénal économique et financier. Elle a, à ce titre, présidé plusieurs audiences qui l'ont particulièrement marquée, qu'il s'agisse d'affaires de presse mettant en cause des personnalités telles que Dieudonné, Robert Faurisson ou François Fillon, d'affaires politico-économico-financières ou d'affaires dites « ordinaires », telles les comparutions immédiates, lieu privilégié des passions, des tensions...et de la misère humaine.

Changeant radicalement d'univers, elle est, depuis avril 2018, détachée en qualité de vice-présidente à l'Autorité de la concurrence, autorité administrative indépendante chargée, notamment, de poursuivre et de sanctionner des infractions telles que les cartels ou les abus de position dominante. Elle se passionne, entre autres, pour la littérature- avec une prédilection pour Proust, Céline, Flaubert, Balzac et les auteurs américains- le cinéma et les voyages.



François MOLINS
Procureur Général près la Cour de cassation

Titulaire d'une maîtrise en droit et ancien élève de l'École nationale de la magistrature (promotion 1977), **François Molins** commence sa carrière comme substitut du Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Carcassonne en 1979. Il a été successivement Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Montbrison (1986-1988), et Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Villefranche-sur-Saône (1988-1991). Il est nommé substitut général près la cour d'appel de Bastia (1991-1993), puis il rejoint la Cour d'appel de Lyon en qualité de substitut général, puis de secrétaire général du parquet général (1993-1996).

En septembre 1996, il est nommé Premier procureur adjoint près le Tribunal de grande instance de Lyon, aux fins d'assurer le suivi de l'action publique et l'animation de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. François Molins devient Procureur de la République près le Tribunal de grande instance d'Angers (2000-2001), avant d'être nommé directeur adjoint des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice. En 2004, il rejoint le Tribunal de grande instance de Bobigny en qualité de Procureur de la République. En juin 2009, il est nommé directeur de cabinet du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des libertés, puis en novembre 2010, directeur de cabinet du ministre de la Justice, garde des Sceaux. Il exerce ensuite les fonctions de Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris (2011-2018). Depuis novembre 2018, il est Procureur général près la Cour de cassation.



Gwenola JOLY-COZ
Présidente du TGI de Pontoise

Magistrate du siège depuis 1990, **Gwenola Joly-Coz** a d'abord été juge d'instruction, à Saint-Nazaire et à Cayenne en Guyane Française. A Nantes, elle a été juge aux affaires familiales puis secrétaire générale de la présidence. Elle devient présidente de tribunal pour la première fois sur l'Ile de Mayotte dans l'océan indien, puis poursuit à Thonon-les-Bains sur les bords du lac Léman. En qualité de secrétaire générale de l'inspection générale de la justice, elle s'investit dans la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et fonde en 2014 l'association « Femmes de justice », ce qui l'amène à exercer en qualité de directrice de cabinet de la ministre des droits de femmes.

Depuis 2016 elle préside le tribunal de Pontoise et dirige la session lutte contre les violences faites aux femmes de l'École Nationale de la Magistrature.



Étienne MADRANGES
Avocat général à la Cour d'Appel de Paris

Lors du tournage du film, **Etienne Madranges** était Avocat Général à la Cour d'Appel de Paris. Magistrat du Parquet pendant plus de quarante ans, il a également été Directeur national de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative au Ministère de la jeunesse et des Sports, a présidé deux institutions internationales ainsi que l'Institut National de la Jeunesse. Il a longtemps enseigné dans plusieurs universités et rédigé divers textes législatifs et réglementaires. Historien du patrimoine de la justice et de l'Art sacré, conférencier et chroniqueur historique, il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages et a visité tous les palais de justice et la quasi-totalité des prisons de France. Photographe, il multiplie les voyages à la recherche de belles images et prend environ 100 000 clichés par an qui seront offerts aux Archives Nationales.

Également réviseur coopératif bancaire et colonel RC de la gendarmerie Nationale, il est désormais Avocat au barreau de Versailles.



Anne CARON-DEGLISE
Présidente de la Chambre de la Protection des Personnes à la Cour d'Appel de Versailles

Ancienne élève de l'École Nationale de la Magistrature, **Anne Caron-Déglise** a exercé toutes les fonctions de magistrat du siège, dans des juridictions de province et de région parisienne.

Spécialiste de la justice civile et sociale, elle a notamment été juge d'instance, conseiller de cour d'appel en chambre sociale et présidente de la chambre de la protection juridique des personnes dans les cours d'appel de Paris et de Versailles.

Auteur de nombreux articles, intervenante régulière à l'École Nationale de la Magistrature et dans de nombreux colloques ou formations sur le droit et les capacités des personnes et sur les responsabilités des acteurs, elle poursuit une réflexion pragmatique non seulement avec les intervenants judiciaires mais aussi avec ceux des autres champs, dont la santé, le social, le médico-social, l'université, les espaces éthiques, sur le respect effectif des droits des personnes, en particulier lorsqu'elles se trouvent en situation de vulnérabilité. Elle a participé à de nombreux groupes de travail sur l'office du juge, la relation judiciaire, l'accès au droit, la bienveillance et les droits, l'expression des personnes en justice et l'organisation des juridictions. Elle vient de conduire une mission interministérielle sur l'évolution de la protection juridique des personnes et est actuellement avocate générale à la Première chambre civile de la Cour de cassation.



Bruno COTTE
Juge à la Cour Pénale Internationale

Entré dans la magistrature en 1967, **Bruno Cotte** a exercé ses fonctions au ministère de la justice, en juridiction et à la Cour pénale internationale. Au ministère de la justice où il a été affecté à trois reprises, il a notamment été directeur des affaires criminelles et des grâces. En juridiction, il a été substitut du Procureur de la République de Lyon, chargé de mission auprès du premier président de la Cour de cassation, secrétaire général du procureur général près la cour d'appel de Paris, procureur général près la cour d'appel de Versailles, procureur de la République de Paris, avocat général à la Cour de cassation puis président de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Élu à la cour pénale internationale à La Haye, aux Pays-Bas, il y a présidé une chambre de jugement. Il est aujourd'hui membre de l'Institut de France, à l'académie de sciences morales et politiques.



Jean-Paul BESSON
Premier-vice-président au TGI de Paris

Magistrat polyvalent, riche d'une actualité juridictionnelle depuis près de 28 ans, aussi bien au parquet qu'au siège, à la chancellerie et en détachement à Bercy, et dans plusieurs juridictions tant en province qu'à Paris, **Jean-Paul Besson** est désormais depuis plus de trois ans en charge du pôle de la réparation du préjudice corporel au TGI de Paris en qualité de Premier vice-président.

Ce service s'occupe de l'indemnisation des victimes d'infractions pénales, d'accidents de la circulation routière et de responsabilité médicale. Depuis le 3 juin 2019, ce service a également une compétence nationale et exclusive pour traiter de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme.

Il s'agit là d'une fonction extrêmement enrichissante humainement où il faut faire preuve d'empathie et savoir être à l'écoute des autres.



Emmanuelle PERREUX
Directrice des Études
à l'École Nationale de la Magistrature

Emmanuelle Perreux est directrice adjointe de l'Ecole Nationale de la Magistrature en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche depuis 2015. Issue de la promotion 1990, elle a exercé ses premières fonctions au parquet de Compiègne puis elle a rejoint la chancellerie sur un poste de gestion au sein de la direction des services judiciaires.

À partir de 1996, elle a occupé différents postes au siège, en métropole et en outre-mer (La Réunion) comme juge placé, juge de l'application des peines, juge des libertés et de la détention puis juge civiliste.

Après un mandat syndical de 3 ans comme présidente du syndicat de la magistrature, elle a été élue au Conseil supérieur de la magistrature où elle a siégé de 2011 à 2015.



Chloé SEGAL et Clara LANOËS
Auditrices de justice

Les futurs magistrats sont formés par l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). On nomme ces élèves "**les auditeurs de justice**". Pour entrer dans cette école prestigieuse, ils ont dû réussir l'un des concours d'entrée organisés pour recruter des diplômés, des fonctionnaires et des professionnels du secteur privé. L'ENM organise aussi la formation continue des magistrats français et étrangers. Elle a son siège à Bordeaux et dispose d'une antenne parisienne.



RENAUD DENOIX DE SAINT MARC
Conseiller Constitutionnel

Renaud Denoix de Saint Marc est sorti de l'ENA en 1964 et a intégré immédiatement le Conseil d'État. Il a rejoint plusieurs institutions publiques ou gouvernementales, jusqu'à devenir directeur-adjoint du cabinet du garde des sceaux de 1978 à 1979. Il a aussi été administrateur de très nombreuses entités, notamment à Radio France. Nommé secrétaire général du Gouvernement en 1986, il y a dirigé l'action des services de l'exécutif durant près de 10 ans, dénonçant sans cesse l'inflation législative des gouvernements successifs. En 1995, il est nommé vice-président du Conseil d'État (c'est à dire le véritable chef de cette juridiction), et y reste 11 années, jusqu'en 2006.

En 2007, il est nommé au conseil constitutionnel. Depuis 2016, il reste membre de nombreuses autorités administratives, où il concentre depuis toujours son action en direction de la sauvegarde de l'environnement et des espèces animales.



Renaud LE BRETON DE VANNOISE
Président du TGI de Bobigny

Magistrat présidant actuellement le Tribunal de grande instance de Bobigny (2ème tribunal de France), **Renaud Le Breton de Vannoise** a partagé sa carrière entre des fonctions administratives (sous-préfet directeur cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, sous-préfet de l'arrondissement de Toul, sous-directeur de l'organisation judiciaire au Ministère de la justice, inspecteur puis secrétaire général de l'inspection générale des services judiciaires) et judiciaires (juge au Tribunal de grande instance de Chaumont chargé du Tribunal d'instance de Saint-Dizier, président du Tribunal de grande instance de Dinan, président du Tribunal de grande instance de Bonneville, président du Tribunal de grande instance de Pontoise, fonction précédant celle qu'il exerce aujourd'hui).

Il est notamment connu dans son milieu professionnel pour son expertise forgée au long de son parcours dans divers domaines : la conduite des juridictions, l'organisation budgétaire et comptable de la justice, la gestion des grands procès ou encore l'approche judiciaire de la maladie mentale et surtout le développement des modes amiables de résolution des litiges.



Fabienne KLEIN-DONATI
Procureure de la République près
le TGI de Bobigny

Magistrate actuellement procureure de la République du tribunal de grande instance de Bobigny, **Fabienne Klein-Donati** a débuté sa carrière en 1984 comme substitut au parquet d'Épinal, puis celui de Melun. Après 18 mois d'exercice en qualité de premier juge des enfants, elle a été nommée chef de l'inspection de la protection judiciaire de la jeunesse au ministère de la justice, complétant ainsi ses compétences professionnelles sur la protection de l'enfance et l'enfance délinquante. De retour au Tribunal de grande instance en qualité de procureur adjoint, elle a rejoint le cabinet d'Élisabeth Guigou, ministre de la justice puis ministre des affaires sociales comme conseillère technique. Nommée procureure de la République de Fontainebleau en 2002, elle a quitté la Seine et Marne pour l'Essonne en 2009 comme procureure adjoint au tribunal de grande instance d'Évry. En 2012, elle a rejoint le cabinet du premier ministre Jean-Marc Ayrault.



Flavien FOUQUET
Substitut du Procureur au TGI de Bobigny

Tombé amoureux du métier de magistrat du Parquet durant sa scolarité à l'École Nationale de la Magistrature, **Flavien Fouquet** a tout naturellement pris un poste de substitut au Parquet d'Évry à sa sortie d'école. Il a ensuite successivement été rédacteur au bureau de la police judiciaire à la direction des Affaires criminelles et des grâces de la Chancellerie, puis substitut à la division des affaires criminelles et de la délinquance organisée au Parquet de Bobigny dont il a également été le secrétaire général. Fonction passionnante qu'il vient de quitter pour rejoindre à nouveau la Chancellerie où il est chargé de mission pour la transition numérique à la Direction des affaires criminelles et des grâces.



Youssef BADR
Substitut du Procureur au TGI de Paris

Youssef Badr a intégré l'École Nationale de la Magistrature en janvier 2008 et en est sorti en 2010. Son premier poste de magistrat a été celui de Substitut du Procureur à Meaux. Après deux années en Seine et Marne, il a rejoint le Parquet de Bobigny en septembre 2012 où il est resté 3 ans et demi. Il s'est occupé dans un premier temps des violences conjugales avant de rejoindre la section en charge des affaires criminelles et de la délinquance organisée. Après les attentats du 13 novembre 2015, il est parti au Parquet de Paris, à la permanence générale dans un premier temps puis à la juridiction interrégionale spécialisée en charge de la lutte contre la délinquance organisée.

En septembre 2017, le cabinet de la Ministre de la Justice, Nicole Belloubet lui a proposé le poste de porte-parole du Ministère de la Justice. Poste qu'il a accepté et occupé à compter du mois d'octobre 2017.

À la rentrée 2019, il s'apprête à rejoindre l'École Nationale de la magistrature comme magistrat enseignant.



Sylvia DESNEUF-FREITAS
Juge aux Affaires familiales au TGI de Paris

Sylvia Desneuf-Freitas est née au Togo. Elle est une des rares magistrates à disposer de plusieurs nationalités, et a ainsi exercé des fonctions judiciaires en Afrique durant quinze années, à Libreville au Gabon.

Elle est entrée dans la magistrature française en 1988. Elle y a fait l'essentiel de sa carrière à Paris et à Pontoise, en tant que juge aux affaires familiales, matière dont elle est une spécialiste, ainsi que juge des enfants.



Didier ALLARD
Vice-procureur au TGI de Bobigny

Didier Allard a occupé plusieurs fonctions comme membre du Parquet (chargé de mission relations presse au Parquet du TGI de Bobigny, coordonnateur régional de formation à l'École nationale de la magistrature) et il est depuis septembre 2016, Premier vice-procureur au TGI de Bobigny.



Camel BOUAOUICHE
Vice-procureur chargé de l'exécution des peines au TGI de Bobigny

Enfant d'abord, **Camel Bouaouiche** était habité par l'idée de justice. Il était évident, qu'il deviendrait avocat, défenseur de la veuve et de l'orphelin. Avocat ensuite, il a exercé avec une passion constante ce métier pendant 18 années. Magistrat enfin, car avec le temps et l'expérience, l'idée de rendre la justice en passant de l'autre côté de la barre lui est apparue comme une évolution naturelle.

Lors du tournage, il était magistrat du Parquet en tant que vice-procureur chargé de l'exécution des peines au TGI de Bobigny. Il est désormais magistrat du siège en chambre correctionnelle au Nouveau Tribunal de Paris, Porte de Clichy, en qualité de vice-président.



Marie-Pierre HOURCADE
Juge des Enfants au TGI de Paris

Révoltée dès l'enfance contre l'injustice, **Marie-Pierre Hourcade** décidait de s'orienter vers des études de droit pour être magistrate. Elle témoigne avoir découvert un métier merveilleux dont les caractéristiques principales sont la diversité et la liberté. Diversité des fonctions : principalement juge des enfants, elle a aussi exercé des fonctions de magistrate à la chambre de l'instruction, à la chambre de l'application des peines, au contentieux des étrangers... Diversité géographique : juge en province, à Paris et Outre-mer. Elle a passé 3 ans en Nouvelle-Calédonie.

Liberté dans l'exercice quotidien du métier de juge, mais aussi et de façon surprenante, liberté d'entreprendre dans des actions de protection des personnes les plus vulnérables et de réinsertion des délinquants. Elle illustre ce propos de quelques exemples personnels :

- A Paris, comme juge des enfants, elle a pu mener une action de réinsertion par le travail de jeunes trafiquants de drogues à laquelle des entreprises de toute taille ont étonnamment adhéré.

- A la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, elle a conduit une action interministérielle et européenne centrée sur la gestion du plaisir à destination des jeunes pour les détourner de la consommation de stupéfiants. Elle a représenté la France à de nombreux colloques et séminaires, de New York au Cercle polaire.

- A l'Inspection générale des affaires sociales, elle a découvert, pour les inspecter, des systèmes complexes : un CHU, l'inspection du travail, des associations de jeunes errants.

Activité passionnante où le sujet n'est pas l'individu mais les organisations ;

- A la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, elle a accompagné des maraudes orientées vers la protection des jeunes errants et des prostitués.

Un métier complet et passionnant qu'elle recommande vivement.



Cécile SIMON
**Première Juge d'instruction
au TGI de Bordeaux**

Cécile Simon est entrée dans la magistrature en 1987. Elle a fait ses débuts comme juge de l'application des peines avec un passage aux affaires familiales (dont elle évoque l'expérience dans le film). Elle opte rapidement pour des fonctions de juge d'instruction. En 1996, elle devient la plus jeune présidente de cour d'assises, dans le ressort de la cour d'appel d'Amiens. Elle rejoint le Tribunal de Paris en 2009 où elle préside la 10ème chambre du Tribunal correctionnel, avant de reprendre des fonctions comme n°2 du Tribunal de grande instance de Beauvais. Elle a enfin été nommée Premier juge d'instruction à Bordeaux en 2018.



Maryvonne CAILLIBOTTE
Avocate générale à la Cour d'Assises de Paris

Maryvonne Caillibotte a débuté sa carrière en 1990 au tribunal de grande instance de Montluçon, qu'elle quittera en 1992 pour assurer les fonctions de substitut placé au près du procureur général de la cour d'appel d'Angers. C'est dans le cadre de ces fonctions que, affectée au parquet du Mans, elle rencontre le procureur d'alors, Yves Bot. Suivront 14 années de collaboration. En premier lieu au sein du cabinet de Pierre Méhaignerie, garde des Sceaux de 93 à 95 où Maryvonne Caillibotte est conseiller technique, puis au parquet de Nanterre où elle est nommée secrétaire générale du parquet dirigé par Yves Bot durant 7 années de 1995 à 2002.

En septembre 2002, elle rejoint la juridiction parisienne en qualité de chargée des relations avec la presse, affectation assurée pendant 2 années avant de suivre Yves Bot au parquet général de Paris pendant quelques mois comme secrétaire générale de novembre 2004 à mars 2005. De 2005 à 2007, elle exerce elle-même les fonctions de Procureur de la République ayant été nommée au tribunal de Saint-Brieuc dans les Côtes-d'Armor. Elle est alors sollicitée pour intégrer le cabinet du premier Ministre François Fillon en tant que conseillère en charge de la Justice et ce jusqu'en mars 2010 où elle retrouve l'administration centrale du Ministère de la Justice, nommée Directrice des affaires criminelles et des grâces. L'alternance politique issue des élections présidentielles de 2012 entraîne la cessation de ces fonctions, Maryvonne Caillibotte étant nommée par Christiane Taubira à la cour d'appel de Paris, en tant qu'avocat général de 2012 à 2019, elle dirige le service des assises de Paris. En mars 2019, elle a été nommée Procureur de la République de Versailles, l'un des plus grands parquets de France.



Olivier LEURENT
Directeur de l'École Nationale de la Magistrature

Olivier LEURENT est directeur de l'École nationale de la magistrature (ENM) depuis le 13 juillet 2016. Issu de la promotion 1987 de l'École, il a débuté sa carrière de magistrat en février 1990 en tant que juge d'instruction, d'abord au Tribunal de grande instance du Havre, puis à Rouen et Créteil. En septembre 2000, il rejoint le Tribunal de grande instance de Paris pour exercer les fonctions de secrétaire général de la présidence. En janvier 2009, il devient conseiller à la cour d'appel de Paris où il a présidé de nombreux procès d'assises médiatiques, puis président de chambre à la cour d'appel de Versailles en août 2015.

Il est par ailleurs chevalier de l'ordre national du Mérite depuis 2005.

Olivier Leurent est intervenu à plusieurs reprises devant les auditeurs de justice de l'ENM. Il succède à la tête de l'École à Xavier Ronsin, désormais premier président de la cour d'appel de Rennes.



Bertrand LOUVEL
Premier Président de la Cour de cassation

Bertrand Louvel entre en magistrature le 20 octobre 1978. Il est successivement juge aux tribunaux d'instance de Menton en 1980 et du Mans l'année suivante. Maître de conférences à l'École nationale de la magistrature du 1er janvier 1985 au 30 juin 1986, il est ensuite président des tribunaux de grande instance d'Aurillac en 1986, de Pointe-à-Pitre en 1990, de Nevers en 1993 et de Brest en 1997. Il poursuit sa carrière comme premier président de la cour d'appel de Limoges en 2002, puis de celle de Bordeaux en 2007.

En 2009, il est nommé président de chambre à la Cour de cassation, où il occupe les fonctions de directeur du service de documentation, des études et du rapport.

En juillet 2014, il est nommé premier président de la Cour de cassation. Il occupe cette fonction jusqu'en mai 2019. C'est Madame Chantal Arens qui lui succède en devenant, 35 ans après Madame Simone Rozes, la seconde femme à être nommée première présidente de la Cour de cassation. Fonction la plus élevée de la magistrature française.



Didier GUÉRIN
Président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation

Didier Guérin a commencé sa carrière en étant juge des enfants. Il a ensuite exercé des fonctions au ministère de la justice en étant notamment responsable du service de la législation pénale, après avoir exercé les fonctions de secrétaire de la commission de révision du Code pénal présidée par Robert Badinter, puis de responsable des services du milieu ouvert à l'administration pénitentiaire. Il a ensuite été président de la Chambre de l'Instruction à la cour d'Appel de Versailles. Il est devenu conseiller à la Cour de cassation en 2007 et président de la chambre criminelle de la Cour de cassation en 2017. Il a cessé cette fonction en septembre 2017.

Il a ensuite présidé le jury d'accès à l'École Nationale de la Magistrature pendant deux ans et est depuis janvier 2019 membre du Conseil Supérieur de la Magistrature.



Jean-Michel HAYAT
Président du TGI de Paris

Magistrat pénaliste ayant exercé tour à tour les fonctions de juge d'instruction, de président de chambre correctionnelle puis de cour d'assises, ainsi que, à plusieurs reprises des fonctions civiles, **Jean-Michel Hayat** opère un grand virage en 2005, en se voyant confier la présidence du tribunal de grande instance de Nice, puis celle du TGI de Nanterre en 2010.

Il est depuis septembre 2014 président du Tribunal de grande instance de Paris, dont il a porté le déménagement depuis la Cité vers les Batignolles et profondément réformé l'organisation, en la structurant autour de pôles de compétence spécialisés.



AUTEUR RÉALISATEUR **ROBERT SALIS**

Natif de Marseille, **Robert SALIS** « monte à Paris », en 1974, pour étudier le cinéma, à la Sorbonne Nouvelle, sous l'égide des Cahiers du Cinéma et de Serge Daney. En parallèle, cure intensive de cinéphilie à la Cinémathèque.

En 1975, lors du Festival de Cannes, il rencontre Marguerite Duras, venue y présenter « INDIA SONG ». Il lui avoue qu'il aimerait participer au tournage de son prochain film. Elle lui demande de lui écrire. Sa lettre la touche et il intègre par la suite l'équipe de ses assistants sur deux de ses films « SON NOM DE VENISE DANS CALCUTTA DESERT » et « VERA BAXTER ».

Entre 1977 et 1985, il réalise cinq courts-métrages : « LES SENTIERS BATTUS », « UN FILM DE MOINS », « CHANSONS SOUVENIRS », une mise en images de trois chansons de Jeanne Moreau, « AVEC LE TEMPS » et « A MA MANIERE ».

En 1983, « LETTRES D'AMOURS PERDUES », son premier long-métrage de fiction, avec Jeanne Guirand et David Pontremoli est sélectionné par Pierre-Henri Deleau au Festival International d'Art et d'Essai d'Orléans. Il y reçoit le Grand Prix du Public.

En 1986, il commence le tournage de son premier long-métrage documentaire, « L'ENVERS DU DECOR, PORTRAIT DE PIERRE GUFFROY », qui lui permet de rencontrer le tant admiré Robert Bresson, d'interviewer Roman Polanski, Nastassja Kinski, Harrison Ford, Milos Forman, Nagisha Oshima et d'enchaîner une tournée de festivals : Cannes, Montréal, São Paulo, Munich, Québec, Namur, Amsterdam, Karlovy Vary et Marseille.

En 1992/1993, c'est l'immersion dans l'univers du naturisme avec un autre documentaire, « A LA RECHERCHE DU PARADIS PERDU », dans une version télévisée initiée par Michèle Cotta, dont il réalise ensuite une version long-métrage, « VIVRE NU, A LA RECHERCHE DU PARADIS PERDU », qui sort au cinéma en 1998. Sélectionné aux festivals de Montréal, Québec et Namur.

En 2001, il réalise « L'ARRIVEE A NEW YORK », captation du spectacle de Fabrice Luchini d'après « Voyage au bout de la nuit » de Louis-Ferdinand Céline.

En 2003, il signe le long-métrage « GRANDE ECOLE » avec Alice Taglioni, Jocelyn Quivrin, Grégori Baquet, Arthur Jugnot, Elodie Navarre et Salim Kechiouche. Sélectionné aux festivals de Rotterdam, New York, Turin et Tokyo.

En 2005, nouvelle immersion dans le milieu du naturisme pour percevoir son évolution depuis le premier tournage avec le long-métrage documentaire, « RETOUR AUX SOURCES ».

De 2014 à 2019, « RENDRE LA JUSTICE ».



CO-AUTEUR **JEAN-CHRISTOPHE HULLIN**

Co-auteur et Conseiller à la Cour d'Appel de Versailles, il préside à ce titre les Cours d'Assises de Versailles, Nanterre, Pontoise et Chartres.

Jean-Christophe HULLIN a été successivement Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Mâcon, Magistrat à l'Administration Centrale de la Justice, à la Direction des affaires criminelles et des grâces de la Chancellerie, Chef de la section de la libération conditionnelle au bureau des grâces, Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Monaco, Vice-président de l'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris, Vice-président de la 10ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris et Président de la 12ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, spécialisée dans la délinquance astucieuse.

Il a publié avec Stéphanie Marcie, avocate, un livre de témoignages et de réflexions sans concession sur le fonctionnement de la justice avec le concours du journaliste Philippe Harrouard intitulé AU CŒUR DE LA JUSTICE paru aux éditions Libra Diffusio.

FICHE TECHNIQUE

RENDRE LA JUSTICE

Réalisateur

Robert SALIS

Auteurs

Jean-Christophe HULLIN
Robert SALIS

Assistante réalisateur

Marine COROLLER

Image

Yves KOHEN
Alexandre SWITON

Son

Martin SADOUX
Marc PARAZON

Direction de post-production

Joffrey PILAUD

Montage

Stéphane FURRER
Robert SALIS

Mixage

Samuel AÏCHOUN

Une coproduction

EDEN FILMS
LADYBIRDS FILMS
FRANCE 2 CINÉMA

Avec la participation de

FRANCE TÉLÉVISIONS
LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
TV5MONDE

CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

CO-PRODUCTIONS

EDEN FILMS
Robert SALIS

LADYBIRDS FILMS

Hélène BADINTER, Productrice déléguée
Jules DAVID, Producteur associé

FRANCE 2 CINÉMA

Valérie BOYER
Bertrand HASSINI-BONETTE

PARTICIPATIONS FRANCE TÉLÉVISIONS

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
Myriam GAST

TV5MONDE
Yves BIGOT
Marjorie VELLA

CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

LADYBIRDS CINEMA
Marie TAUZIA
Hélène BADINTER

DISTRIBUTION

JOUR2FÊTE
Sarah CHAZELLE
Étienne OLLAGNIER

Attachée de presse

Monica DONATI

Numéro VISA : 145134